

mazars

Parc de l'Aéroport
45, rue Jeremy Bentham
34470 Pégny
Tél : +33 (0)4 67 60 88 60
www.mazars.fr

Association FOLIES LYRIQUES

178 rue de la Carrière
34090 MONTPELLIER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association FOLIES LYRIQUES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FOLIES LYRIQUES, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-6 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il vous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne permet pas de garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraude ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Contrairement à ce que l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de commissaire des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou le succès de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exprime son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résulter d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le directeur, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la communauté d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il constate l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et vérifie si les comptes annuels reflètent les opérations et événements socio-économiques de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pérols, le 18 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
MAZARS CPA

FRÉDÉRIC LEONEL





ASSOCIATION FOLIES LYRIQUES

COMPTES ANNUELS

du

31 décembre 2020

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	3
REGULATIF DE L'EXERCICE	3

ANNEXES

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	5
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
REGULARISATIONS	6
INCIDENTS	6
SUIVI SUBVENTION D'AMORTISSEMENT	7
SUIVI DU FONDS AMORTI	10
PROVISIONS	14
ÉCHANGES DES CRÉANCES ET DETTES À LA CLÔTURE	15
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	16
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	16
CHARGES À PAYER	16
PRODUITS À RECEVOIR	16

AGENCIÓN POLICE L'HOURE

TABLEAU DE GESTION

INDICES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	16
RATIOS	17

DÉTAIL DES COMPTES**ANNEXE**

COMPTES ANNUELS

1 JANVIER 2012 AU 31 DÉCEMBRE 2012

BILAN - ACTIF

 ASSOCIATION POLES LYRIQUES - 34290 MONTPELLIER
 SIRET 5925965490021

 Période N du 01/01/2020 au 31/12/2020
 Période N-1 du 01/01/2019 au 31/12/2019

		Exercice N		Exercice N - 1	
		€	Reclassifications et rectifications à déduire	€	€
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Prise d'équipement				
	Prise de licences ou développements				
	Charges décaissées d'avance				
	Charges amorties et décaissées	3 767	3 767	319	1 825
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Autres et comptes autres incorporels				
	Immobilisations matérielles				
	Terres				
	Constructions				
	Installations matérielles, matériel et outillage industriels	3 340	3 340	191	489
	Immobilisations matérielles en cours				
	Autres et comptes autres matériels				
	Plus ou moins par legs ou donations de biens à titre onéreux				
	Immobilisations financières				
	Participations et valeurs mobilières				
Autres valeurs mobilières					
Fonds					
Autres					
TOTAL (I)	8 437	8 437	375	2 313	
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités				
	Cheques encaissés et comptes courants	7 300		7 300	2 496
	Autres par legs ou donations				
	Autres valeurs	25 519		25 519	24 522
	Valeurs mobilières de placement				
	Avances et prêts				
	Disponibilités	75 804		75 804	10 015
COMPTES FINANCIERS	Chèques encaissés - Décaissés	44		44	433
	TOTAL (II)	100 347		100 347	62 496
	Provisions des comptes (III)				
	Provisions de reclassifications des comptes (IV)				
	Comptes de correction (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	117 344	8 437	100 347	64 811	

BILAN - PASSIF

ASSOCIATION FOIES LYRICOIS - 34000 MONTPELLIER
SIRET 34002945400023

Periode N du 01/01/2020 au 31/12/2020
Periode N-1 du 01/01/2019 au 31/12/2019

		Exercice N	Exercice N-1	
ACTIF	ACTIF NET			
	ACTIF NET			
	ACTIF NET			
	ACTIF NET			
PASSIF	Ecart de réévaluation			
	Ecart de réévaluation	Excédent réévalué en immobilisations		
		Excédent pour projet de bilan		
		Autres écarts		
	Ecart à répartir		(2 745)	(27 821)
	Excédent en attente de répartition		42 012	42 040
	Autres écarts			
	Provisions	Provision pour dépréciation		1 305
		Provision réglementaire		
	TOTAL (6)		49 267	14 219
ACTIF NET	ACTIF NET			
	ACTIF NET			
PASSIF	Provision pour impôts	1 041		
	Provision pour charges	14 210		
TOTAL (8)		15 251		
ACTIF	Dépense d'acquisition et amortissement immobilisations			
	Dépense et autres actifs des établissements de crédit			
	Dépense et autres immobilisations financières			
	Dépense des agents de l'Etat			
	Dépense fiscale et sociale		14 437	14 521
	Dépense sur immobilisations et comptes courants			
	Autres débiteurs		10 782	41 268
	Immobilisations financières			
PASSIF	Provision pour dépréciation			
	TOTAL (7)	25 219	55 789	
Ecart de réévaluation positif		(0)		
TOTAL GÉNÉRAL (9 à 11)		25 219	55 789	

COMPTE DE RÉSULTAT (1/2)

ASSOCIATION FCV DES LYONNAIS - 34000 MONTPELLIER
SIRET 5028963800023

Période N de 01/01/2020 au 31/12/2020
Période N-1 de 01/01/2019 au 31/12/2019

		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Comptes		
	Produits de biens dont usage de biens communs		
	Produits de prestations de services dont participations (24 - 400)	17 458	147 867
	Comptes publics et subventions d'exploitation	417 953	412 741
	Produits des fondations ou commissions de fondation reconnues		
	Revenus ou loyers à la propriété de public dont deux espèces : Bénéfices (Loys, donations et souscriptions etc.)		
	Commissions honoraires		
	Revenus sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Produits des fonds d'aide		
	Autres produits	1 030	17 245
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (3)		436 441	517 614
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Salaires et honoraires		
	Autres salaires et charges sociales	245 714	208 027
	Autres honoraires		
	Équipement, renouvellement matériel	2 444	2 992
	Subventions et remboursements	107 196	142 036
	Charges sociales	49 165	79 640
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 872	2 526
	Dotations aux provisions	2 484	
	Revenus sur fonds affectés		
Autres charges		1	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)		448 674	512 222
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (4 - 3)		27 574	44 441
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres produits et produits exceptionnels		2
	Revenus sur provisions et transferts de charges	1 721	101
	Différence positive de change		
Produits sur un exercice de nature exceptionnelle de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (5)		1 721	103

COMPTE DE RÉSULTAT (2/2)

ASSOCIATION FOIES LYRIQUES - 34000 MONTPELLIER
SIRET 34003905300023

Période N de 01/01/2020 au 31/12/2020
Période N-1 de 01/01/2019 au 31/12/2019

		Exercice N	Exercice N-1
CHARGES FINANCIÈRES	Intérêts sur emprunts, sur dépôts et sur provisions		
	Bénéfice et charges exceptionnelles		444
	Différence négative de change		
	Charges nettes au compte de résultat relatives à provisions		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (F)		444
1. RÉSULTAT FINANCIER	(30 - F)	1 723	(342)
1. RÉSULTAT YCIBANT AVANT IMPÔT	(30 - (B) - F)	29 292	46 299
PRODUITS D'ACTIVITÉ	Produits commerciaux et opérations de gestion	13 930	
	Produits commerciaux et opérations de gestion		
	Produits commerciaux et opérations de gestion, opérations et activités de change		
	TOTAL DES PRODUITS EN EPISODIQUES (G)	13 930	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles en opérations de gestion		14 239
	Charges exceptionnelles en opérations de gestion	297	
	Déficits exceptionnelles en opérations et provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (H)	297	14 239
4. RÉSULTAT D'ACTIVITÉ	(F - G) - H	13 933	(14 239)
Participations des associés aux résultats de l'exercice	770		
Impôts sur les bénéfices	(320)		
TOTAL DES PRODUITS (I = (B) + G)		452 157	278 974
TOTAL DES CHARGES (J = (F) + H + (N) + (O) + (P))		449 143	548 918
Excédent ou déficit		43 014	31 056
CONTRIBUTIONS OCCASIONNELLES EN NATURE	Donations en nature		
	Participations en nature		
	Biens en nature		
	TOTAL CONTRIBUTIONS OCCASIONNELLES EN NATURE (K)		
CHARGES EN NATURE (TRAVAIL VOLONTAIRE EN NATURE)	Services en nature		
	Matières et dépenses gratuites de gestion		
	Participations en nature		
	Prestations gratuites		
TOTAL CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE (L)			

ANNEXE

1 janvier 2020 au 31 décembre 2020

Document confidentiel

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits caractéristiques de l'exercice

Du fait du contexte économique difficile lié à la crise sanitaire Covid19,

des actions ont été entreprises par la direction :

- réduction de certains coûts
- demande de réduction de charges sociales
- demande d'aide au paiement des cotisations

Ces actions ont permis, malgré la baisse consécutive du chiffre d'affaire de dégager un résultat bénéficiaire.

Evénements significatifs postérieurs à la clôture

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie de Coronavirus. Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

Valeur comptable des actifs et des passifs,

Dépréciation des créances clients,

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Durée de l'exercice : 12 mois - période du 1er janvier au 31 décembre 2020

Total du bilan : 108 942 Euro

Résultat comptable bénéficiaire : 43 015 Euro

Objet social : L'association a pour but la production, l'exploitation, la diffusion et la gestion de toutes activités musicales, lyriques et audiovisuelles, au domaine d'FO à Montpellier ou dans d'autres lieux.

1. Règles générales

Nous soumettons nos comptes aux règlements de l'ANC 2016-4 et suivants relatifs au PCG.

Les présentations générales comptables ont été réalisées dans le respect du principe de sincérité, conformément aux prescriptions de l'Annexe I de l'ordonnance.

- uniformité des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des comptes,

et conformément aux règles générales d'établissement de la présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Tous les éléments de l'information financière sont mesurés, les éléments non évalués en euro.

Les immobilisations corporelles et financières sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux. A cet effet, la provision pour les actifs produits par l'association, à leur valeur d'achat pour les actifs acquis à titre gratuit ou par voie d'échange.

Le coût d'acquisition comprend les coûts directs et indirects et ceux de nature non déductible, après déduction des subventions. Nous soumettons nos comptes de règlement et de bilan au coût d'acquisition initial engagé pour mettre l'actif en place et en cas de modification substantielle de son état de liquidité, nous nous soumettons au coût d'acquisition initial de l'opération, sans toutefois à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du coût d'acquisition et de formation et qui ne peuvent pas être affectés directement aux coûts initiaux nécessaires pour mettre l'actif en place au jour de l'acquisition sont comptés à l'acquisition initiale.

Les amortissements pour distribution sont effectués suivant le mode choisi dans le règlement de la durée de vie prévue.

Immobilisations corporelles	1 an
Bilan de bilan et mobilier	1 à 3 ans
Bilan financier	3 ans

1.1 Changement de méthode

Régularité

Pu le passé, l'association avait opté pour l'option d'immobiliser ses engagements de durée en années.

A compter du 1^{er} janvier 2020, les engagements de durée font l'objet d'une comptabilisation, dans les comptes au 31^{er} janvier 2020 et en cas de report à nouveau du montant de l'engagement de durée au 31 décembre 2019 2020.

Suivi de l'investissement

Suite à l'application de l'ANC 2016-4, le bilan de clôture est communiqué, provisoirement affecté à son bilan, sous réserve d'ajustement.

Avec nos comptes au 31^{er} janvier 2020 et en cas de report à nouveau du montant de la subvention figurent à la clôture de l'exercice précédent 2019 2020.

3. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour distribution est constituée lorsque la valeur d'acquisition est inférieure à la valeur nominale.

4. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels sont comptés dans le bilan de clôture au jour de leur réalisation à l'exception des produits de distribution.

5. Autres informations

Engagements de crédit, évaluation des engagements financiers de fin de période (FC) : La méthode globale d'engagements d'FC à la clôture a été évaluée selon la norme comptable recommandée par le Conseil National de la Comptabilité.

La norme comptable recommandée repose sur une évaluation des instruments à court ou, parfois à long terme à la clôture retenues avec un valeur actualisée des flux de trésorerie prévues.

Selon cette méthode globale les engagements d'FC ont été évalués à la clôture 14 061, 74 soit 68,33 milliards.

Prix de clôture : Les Prix de Clôture des actions ont été évalués conformément à des Prix de Développement, les rendements annuels de la rentabilité d'Etat par secteur, les prix comptabilisés en charge.

Mise à disposition : L'EPIC de Demain a été mis à disposition et est généralement à disposition en profitabilité et deux années de 1999. Le tableau et les moyens techniques ont été fournis pour un montant de 1 000 €. Les autres administrations ont été à l'origine de l'EPIC et à disposition de l'administration avec les fonds de la société Paris.

Informations sur les déclarations Made 2010 :

Les actions qui ont été cotées pour assurer la confidentialité des informations sont présentées ci-dessous :

Les données de bilan et de calcul d'administratif de l'administration ne peuvent pas être diffusées.

TABLEAU DE RETRAITEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	POSTES DU BILAN (exercice de fin d'exercice au 31/12/2022)			
	Subventions reçues	Subventions reçues sans contrepartie de biens	Subventions décaissées (subventions reçues décaissées)	Subventions reçues
Subventions d'investissement affectées à des biens immobilisés	100		100	0

	POSTES DU BILAN (exercice de fin d'exercice au 31/12/2022)			POSTES DU COMPTABLE		Subventions reçues
	Subventions reçues sans contrepartie de biens	Subventions reçues sans contrepartie de biens	Subventions reçues sans contrepartie de biens	Subventions	Subventions	
Subventions reçues						
Subventions reçues sans contrepartie de biens						
Subventions reçues sans contrepartie de biens	100	100	0		100	0
TOTAL	100	100	0			
Subventions reçues						
Subventions reçues sans contrepartie de biens						
Subventions reçues sans contrepartie de biens	100	100	0		100	0
TOTAL	100	100	0		100	0

TABEAU DE SUivi DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	Situation au 31 décembre			Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	N.B. 2020 ou 2021
	Montant global des ressources en CHF 2019-12-31	Montant global des ressources en CHF 2018-12-31	Montant global des ressources en CHF 2017-12-31				
Fonds propres avec droit de rachat							
Fonds propres sans droit de rachat							
Fonds propres avec droit de rachat							
Fonds propres sans droit de rachat							
Quota de participation au capital des autres sociétés							
Quota de participation au capital des autres sociétés							
Quota de participation							
Autres							
Total à reporter	2761	2761	2761	2761	2761	2761	2761
Changement de situation	2000	2000	2000	2000	4000		4000
Émission de fonds propres nouveau							
Autres							
Émission de participation au capital des autres sociétés							
Autres	2000	2000	2000	2000	0	2000	0
Autres							
Autres							
TOTAL	0	2000	0	0	4000	2000	4000

à l'annexe 1 - composition du bilan

à l'annexe 2 - tableau de suivi des fonds propres

à l'annexe 3 - tableau de suivi des fonds propres

à l'annexe 4 - tableau de suivi des fonds propres

à l'annexe 5 - tableau de suivi des fonds propres

à l'annexe 6 - tableau de suivi des fonds propres

à l'annexe 7 - tableau de suivi des fonds propres

à l'annexe 8 - tableau de suivi des fonds propres

à l'annexe 9 - tableau de suivi des fonds propres

à l'annexe 10 - tableau de suivi des fonds propres

à l'annexe 11 - tableau de suivi des fonds propres

à l'annexe 12 - tableau de suivi des fonds propres

à l'annexe 13 - tableau de suivi des fonds propres

à l'annexe 14 - tableau de suivi des fonds propres

à l'annexe 15 - tableau de suivi des fonds propres

à l'annexe 16 - tableau de suivi des fonds propres

à l'annexe 17 - tableau de suivi des fonds propres

à l'annexe 18 - tableau de suivi des fonds propres

à l'annexe 19 - tableau de suivi des fonds propres

à l'annexe 20 - tableau de suivi des fonds propres

à l'annexe 21 - tableau de suivi des fonds propres

à l'annexe 22 - tableau de suivi des fonds propres

à l'annexe 23 - tableau de suivi des fonds propres

à l'annexe 24 - tableau de suivi des fonds propres

à l'annexe 25 - tableau de suivi des fonds propres

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORÉES				
Fonds communaux				
Autres immobilisations incorporees	1707			1707
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORÉES (I)	1707			1707
IMMOBILISATIONS CORPOREES				
Terres				
Concessions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporees	1728		607	1121
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPOREES (II)	1728		607	1121
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (III)				
TOTAL GÉNÉRAL (IV)	3435		607	2828

AMORTISSEMENTS

	Dotations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORÉES (I)				
	1460	1460		2920
IMMOBILISATIONS CORPOREES				
Terres				
Concessions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporees	1207	200	400	1007
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPOREES (II)	1207	200	400	1007
TOTAL GÉNÉRAL (III)	2667	3460	400	3927

DÉPRÉCIATIONS

	Montant cumulé à l'exercice de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Immobilisations				
Matériel et outillage				
Créances et comptes rattachés				
Autres dépréciations				
TOTAL GÉNÉRAL				

PROVISIONS

	Montant cumulé à l'exercice de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions dérogatoires				
Provisions pour risques		10 270		10 270
TOTAL GÉNÉRAL		10 270		10 270

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DETTES À LA CLÔTURE

Créances	Montant brut	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an
Déposés de factures émises			
Déposés de factures reçues	32 710	32 710	
Crédits commerciaux émis	40	40	
TOTAL CRÉANCES	32 750	32 750	

Dettes	Montant brut	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et 2 ans	Échéance à plus de 2 ans
Provisions et dettes assimilées				
Fournisseurs et autres créanciers	17 061	17 061		
Autres dettes	12 740	12 740		
Provisions commerciales émis				
TOTAL DETTES	29 801	29 801		

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montants
Charges dépréciées	00
Charges évaluable	00
Charges exceptionnelles	00
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	00

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montants
Produits dépréciés	00
Produits évaluable	00
Produits exceptionnelles	00
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	00

CHARGES À PAYER

	Balance
Expenses pertaining to operations	
Other expenses	
Expenses on other assets and investments to hold	
Expenses on other financial assets	
Taxes levied on companies' activities	10,500
Taxes levied on individuals	5,200
Taxes on communication of companies' activities	
Other taxes	
TOTAL CHARGES TO PAY	15,700

PRODUITS À RECEVOIR

	Balance
Dividends received from participants	
Other financial assets' dividends	
Dividends received from companies' activities	
Other interests	
Income taxes	
TOTAL PRODUCTS TO RECEIVE	



mazars

Face de l'Aéroport
45, rue Jeremy Bentham
75470 Paris
Tel : +33 (0)1 47 60 88 60
www.mazars.fr

Association FOLIES LYRIQUES

178 rue de la Cambrasse
34090 MONTPELLIER

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Décision collective des membres relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il vous appartient de nous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou qui nous auraient été découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 19 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes

MAJARS CPA

Nicolas LEONEL

